

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH)
Valant Schéma de COhérence Territoriale

3-2-b Plan de servitudes
Commune de Saint-Sernin du Bois

Echelle 1/6000

PLU Arrêté	Vu pour être arrêté à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 27 juin 2019 La Vice-Présidente chargée de l'urbanisme : Frédérique Lemaire
PLU Approuvé	Vu pour être approuvé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : 18 juin 2020 La Vice-Présidente chargée de l'urbanisme : Frédérique Lemaire

Communauté Urbaine Creusot Montceau

Légende des servitudes d'utilité publique

-  AC 1 Monument historique
-  AS 1 Protection immédiate eau potable
-  AS 1 Protection rapprochée eau potable
-  AS 1 Protection éloignée eau potable
-  EL 3 Chemin de halage du Canal
-  EL 11 Accès RCEA interdit
-  I3 Canalisations Gaz
-  I3 Zone non aedificandi
-  I3 Zone effets létaux significatifs
-  I3 Zone de premiers effets létaux
-  I4 Réseau électrique
-  PT 1 Emetteur radio périmètre protection
-  PT 2 Faisceau radio zone spéciale de dégagement
-  PT 3 Communications téléphoniques
-  T 1 Chemin de fer
-  T5 Aéronautique

Autres prescriptions :

-  Sites archéologiques
-  Zone inondable
-  ZNIEFF type 1

